



Droit de choisir son praticien en chirurgie réparatrice

Par **laloulalou**, le **28/04/2013** à **09:24**

Bonjour,
Ma mère a donné son rein en septembre 2012. L'opération s'est bien déroulée mais le chirurgien a créé une adhérence au niveau de la cicatrice abdominale. Le résultat est un "creux" qui a totalement modifié l'aspect de son ventre. Le chirurgien a reconnu sa responsabilité et s'en désolé, il lui a expliqué qu'il fallait attendre 1 an mais que cette cicatrice serait reprise aux frais de la sécurité sociale.
Le problème : ma mère a été opérée au CHU de Toulouse et ne veut pas être opérée par le praticien spécialiste de chirurgie réparatrice de ce même CHU. En outre elle a rencontré dans une clinique un praticien qui a réussi à la mettre en confiance.
Peut-elle choisir son praticien ? A t-elle le droit de ne pas être opérée au CHU (où se sont les internes qui recousent) ? Si elle décidait malgré tout de ne pas aller au CHU, serait-elle tout de même prise en charge par la sécurité sociale ?
Il me semble que le choix du praticien est un des droits fondamentaux du patient mais c'est un cas un peu particulier et nous n'arrivons pas démêler cette histoire.
Merci d'avance à ceux qui m'auront lu, votre aide me sera très précieuse pour la conseiller au mieux.
Bien cordialement.

Par **yoye**, le **28/04/2013** à **12:14**

l'idéal est de demandé directement a la secu...
au moins vous serez fixé.